

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

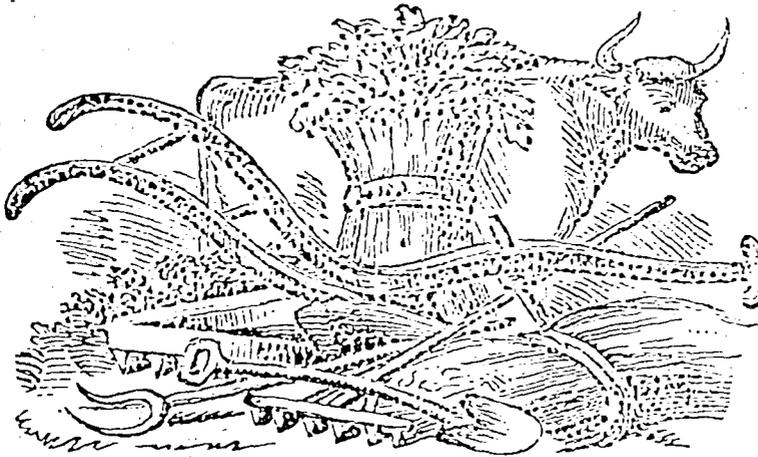
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Éditeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit et ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés doivent avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, doivent être directement adressées à
FIRMIN H. PROULX.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emperons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : La culture pendant la saison actuelle.

Revue de la Semaine : Notre Saint-Père et la noblesse romaine. — Persecutions que subit l'Église en Prusse et en Suisse. — Les catholiques du Nouveau-Brunswick et la loi des Ecoles.

Sujets divers : Éducation des abeilles, avantages qu'elle présente. — Taillez votre habit d'après la quantité d'étoffe que vous avez.

Petite chronique : Chemin de fer de Lévis à Kennebec. — Apparence de la moisson.

Recettes : Utilité de l'ail, surtout comme vermifuge. — Les petits accidents journaliers, moyen de les guérir.

CAUSERIE AGRICOLE

LA CULTURE PENDANT LA SAISON ACTUELLE.

La fin de juillet et le commencement d'août forment une époque dont l'importance est presque incalculable dans la pratique de l'agriculture. C'est qu'en effet, toutes les fatigues endurées et toutes les sueurs versées commencent actuellement à recevoir leur récompense. Récompense bien méritée s'il en fut jamais. Depuis le printemps, le cultivateur actif et soigneux n'a pu trouver un moment de repos. Il lui fallut d'abord préparer sa terre, la labourer, la herser, l'ensemencer, puis réparer ses fossés et ses clôtures, et enfin exécuter ses sarclages et rechaussures. Que de fatigues il a essuyées, que d'intempéries il a eues pendant l'exécution de ces travaux. Courbé sous les rayons d'un soleil ardent, il accomplissait péniblement l'œuvre que la Providence lui a confiée ; mais il ne se décourageait pas, car il était soutenu

par le sentiment du devoir accompli et par l'espérance d'une récompense matérielle proportionnelle aux soins et à l'activité qu'il apportait dans la Ausführung de ses travaux.

Cette récompense, il la touche aujourd'hui au doigt, il n'a plus qu'à étendre la main pour la prendre. Il aura encore, il est vrai, des travaux pénibles à exécuter ; mais il a dans les machines des aides puissants qui lui enlèvent le plus fort de la fatigue et ménagent considérablement ses forces.

Il n'aura toujours sans doute à souffrir les ardeurs du soleil ; cependant cette souffrance est moins pénible pour celui dont le corps et l'esprit sont occupés que pour l'homme oisif qui ne recherche que le plaisir. La meilleure manière de passer sans souffrance une saison désagréable, c'est d'avoir dans l'esprit et sous la main us-cz d'occupation pour qu'on ne s'aperçoive pas de l'état de la température. Le cultivateur se trouve précisément dans cette heureuse situation ; car les travaux qui se présentent vont bientôt absorber toute son attention et ses facultés ; et, puis le soir, après une journée bien remplie, quel plaisir n'éprouve-t-il pas dans le repos qu'il prend au milieu de sa famille, tout en pourvoyant aux opérations du lendemain.

Cependant une inquiétude mortelle viendrait peut-être empoisonner ses douces jouissances, s'il n'avait à compter que sur les forces de l'homme ; la main d'œuvre est chère et surtout elle est bien rare ; dans certaines localités, la culture ne trouve pas même à des prix fort élevés, la dixième partie des bras dont elle aurait besoin. Heureusement qu'à la rareté des travailleurs on peut suppléer par l'emploi des machines, et au lieu d'hommes on peut avantageusement utiliser la faucheuse, la faneuse et le râtelier à cheval. Quelle dette de reconnaissance n'avons-nous pas contractée envers nos ingénieux constructeurs Canadiens pour les services immenses que leurs machines rendent tous les jours à l'agriculture. Sans ces constructeurs, sans leurs machines, nous allions dire intelligentes, que deviendrions-nous, comment

pourrions-nous faire nos foins en temps convenable? Ce serait tout simplement une impossibilité et l'agriculture subirait des pertes incalculables.

Néanmoins, nous ne pouvons nous empêcher de regretter ce joyeux temps où toute une population de travailleurs jeunes et vieux, le râteau ou la fourche à la main, retournaient avec entrain les épais onduins de la prairie, où de nombreux et vigoureux faucheurs, armés de leurs faux, abattaient sans relâche l'herbe forte et pleine de délicieuses seateurs. C'était à qui tiendrait la tête de la bande, c'était à qui obtiendrait et garderait la palme de la saison. Quelle émulation!

Il fallait alors être doté d'une force musculaire, d'un courage et d'une habileté plus qu'ordinaire pour tenir le haut bout dans ces combats joyeux et pacifiques; mais aussi que de douces jouissances chacun éprouvait.

Cette vieille méthode de fauchage et de fenaison se perd graduellement; dans quelques localités, elle a même entièrement disparue et avec elle s'est enfuie la partie de l'agriculture. Ah! le progrès efface bien des souvenirs du jeune âge; mais l'utile avant l'agréable, la vie avant le plaisir.

Puisque nos compatriotes ont oublié les douceurs du sol natal, puisque la maladie de l'émigration nous a privés de l'aide qu'ils auraient pu nous donner, puisque les bras de l'homme ne suffisent plus à la confection des travaux de culture, puisqu'enfin les besoins de l'industrie agricole l'exigent, faisons le sacrifice de nos plaisirs champêtres et sachons adopter les perfectionnements applicables à notre situation actuelle.

Le monde a marché et les besoins des populations ont augmenté. La vapeur a supplanté la force des animaux, le lourd cochon a dû céder la place au rapide engin porté sur ses lisses de fer, de même que la faucheuse mécanique remplace l'antique faux à bras, que la fenaison se substitue à la fourche, le râteau à cheval au râteau à main. Regrettons si l'on veut le bon vieux temps; mais que ce regret ne nous empêche pas de profiter des avantages que nous offre une pratique plus éclairée, qu'il ne soit pas la cause de votre ruine.

D'ailleurs, si le bon vieux temps avait ses plaisirs, il avait aussi ses fatigues; et, si les machines ont enlevé aux travaux des champs leur poésie, elles en ont rendu l'exécution beaucoup plus facile, rapide et économique. Ce que nous avons perdu en plaisirs, nous l'avons donc amplement recouvré en avantages solides.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à utiliser le mieux possible notre situation actuelle et les progrès réalisés dans ces derniers temps.

En ce qui concerne la récolte du foin surtout, car c'est de cette récolte que nous devons nous occuper particulièrement ici, nous avons à notre disposition des faucheuses, des faneuses et des râteaux à cheval opérant avec une rapidité et une précision vraiment prodigieuses. Ces machines font chacune l'ouvrage d'une douzaine de travailleurs et par cela même nous donnent la faculté de faire les foins dans les meilleures conditions possibles. Avec les bonnes machines offertes en ce moment par les constructeurs d'instruments agricoles, l'homme actif et prévoyant ne doit plus faire de mauvais foins.

Cependant, il se commet encore à ce sujet, dans un grand nombre de nos cultures, des fautes énormes que nous voudrions voir disparaître au plus tôt et que nous combattons de toutes nos forces.

Parmi ces fautes, l'une des plus préjudiciables est sans contredit l'habitude où l'on est d'attendre que les herbes de la prairie soient parfaitement mûres avant de les faucher.

La plupart des cultivateurs ne peuvent se décider à commencer leurs foins que lorsque les plantes sont tellement mûres qu'elles en sont devenues blanchâtres. Cette habitude est une cause de pertes énormes.

Toute plante qui mûrit complètement ses graines laisse au sol sur lequel elle croît une proportion énorme de principes fertilisants; aussi ce sol reste-t-il très-épuisé après cette production. C'est précisément ce qui arrive sur la prairie, lorsqu'on laisse mûrir l'herbe avant de la faucher. On en a une preuve convaincante l'année suivante par une forte diminution dans la production du foin.

Encore si cet appauvrissement dans la richesse du terrain était compensé par une plus grande valeur nutritive du fourrage récolté, la faute serait à demi pardonnée; mais non, le sol est appauvri et le foin lui-même n'a guère plus de valeur que la paille. Cela se comprend parfaitement: dans l'acte de la maturation, toutes les forces vitales de la plante se concentrent vers un but unique, la formation complète de la graine; tous les sucs contenus dans la tige affluent vers la partie supérieure, vers l'épi; bientôt cette tige se détache, toute vie cesse chez elle, et elle devient en tout semblable à la paille des grains mûrs. Si alors on effectue le fauchage, la dessiccation achève de durcir le foin, les épis perdent les dernières parcelles d'humidité qu'ils contenaient encore, et pendant la fenaison ils se brisent et laissent tomber leurs graines. Nous avons donc raison de dire que ce foin n'est guère meilleur que la paille, dure, coriace et aussi peu nourrissant qu'elle.

Au contraire, l'herbe coupée en temps convenable, c'est-à-dire lorsqu'elle est en pleine floraison et dans toute sa vigueur, contient une grande quantité de sève. Il est vrai que dans ce cas, la dessiccation enlève au foin son humidité abondante; mais les principes nutritifs y restent, l'eau seule s'échappe, si la fenaison a été bien faite; c'est-à-dire si la dessiccation n'a pas été poussée trop loin et si aucune pluie n'est venue le laver après cette dessiccation.

Peu de cultivateurs font une différence entre le foin récolté en fleurs et celui qui ne l'a été qu'après la maturité complète; mais les bestiaux savent parfaitement faire une distinction, tandis qu'ils consomment le premier avec avidité, ils ne mangent le second que poussés par la faim et ils maigrissent lorsqu'ils ne reçoivent que ce foin pour nourriture.

Nous savons parfaitement que bon nombre de personnes ont, à cet égard, une opinion différente de la nôtre. Ces personnes sont convaincues que le foin récolté mûr est meilleur, ou du moins plus profitable que celui qui a été récolté en pleine floraison et elles nous citent des exemples pris dans leur pratique personnelle.

Nous nions que ce foin soit meilleur et en cela nous sommes appuyé par le bon sens et par la pratique des meilleurs agriculteurs; mais nous reconnaissons que le fourrage mûr est peut-être plus profitable, puisque les bestiaux ne le mangent qu'avec dédain, et qu'ils n'en consomment que ce qu'il leur faut pour ne pas mourir de faim; mais c'est là un bien pauvre profit et il vaudrait mieux dépenser un peu plus et nourrir mieux le bétail. Ainsi, sous quelque point de vue que nous envisageons la question, le foin récolté lors de la pleine floraison des plantes est toujours préférable à celui qui est composé d'herbes complètement mûres.

Cependant, nous devons reconnaître que ce foin, pour être meilleur, doit être mieux fait, surtout en ce qui concerne la dessiccation. Comme il contient plus de sève, il doit être exposé plus longtemps au soleil et à l'air qui lui

calèveront sa trop grande humidité ; car s'il était rentré encore humide il serait exposé à moisir et à perdre ses précieuses qualités.

Le bon foin est toujours reconnaissable à l'odeur qu'il émet et à sa belle couleur verdâtre. Dès que l'on met le pied dans les foin où de bon foin a été entassé, ces caractères sont très-remarquables, ce foin paraît toujours brillant, propre et donne une odeur douce et pénétrante ; tandis que le mauvais foin, celui qui n'a pas assez séché suffisamment a une apparence malpropre, une couleur sombre et une odeur de moisissure des plus repoussantes. Le premier est consommé avec avidité, tandis que le second n'est accepté qu'avec répugnance.

Il y a des cultivateurs qui font leurs travaux avec tant d'indifférence qu'ils ne savent même pas comment distinguer le bon foin de celui qui a été avarié. Ces cultivateurs ne connaissent pas le moment précis où le foin est bon à rentrer, quelquefois ils rentreront leur fourrage avant la dessiccation convenable et d'autres fois ils attendront trop ; dans ces deux cas ils perdront sur les qualités de leurs produits. Le foin rentré humide moisit et celui qui a trop séché se raccornit.

Enfin dans toutes les manipulations que doit subir le foin, il ne faut le manier qu'avec précaution, afin qu'il puisse conserver toutes ses feuilles et ses épis ; ces parties sont celles qui possèdent le plus de facultés nutritives.

BEUVE DE LA SEMAINE

A l'occasion du 28^e anniversaire du couronnement de Pie IX la noblesse romaine s'est rendu au Vatican pour présenter à Sa Sainteté ses hommages respectueux et lui renouveler l'expression de ses sentiments de profonde vénération et d'inaltérable dévouement.

M. le marquis Cavalletti, ancien sénateur de Rome et digne représentant de la population catholique, a donné lecture d'une touchante adresse à laquelle Pie IX a répondu à peu près dans les termes suivants :

« Votre constance à renouveler chaque année ces actes d'amour filial envers un Père injustement affligé, ne peut manquer de me remplir de consolation ; ma consolation est d'autant plus grande que cette constance est imitée par de grandes multitudes et qu'elle présage, à ce qu'il me semble, un avenir moins sombre qui nous mènera vers un état social plus tranquille.

« Quand je vous considère, il me revient en mémoire l'amitié de Jonathas et de David. David était injustement persécuté par un roi ; mais, encore qu'il fût le fils de ce roi, Jonathas regardait David avec les yeux de l'amitié la plus tendre, à cause des belles qualités qu'il trouvait en lui. Aussi prenait-il grand soin de le défendre contre les implacables colères de son père et prenait-il part à ses afflictions, ne manquant aucune occasion d'en adoucir le poids.

« Ainsi en est-il de vous, autres Jonathas, qui venez ici consoler un autre David qui est dans l'affliction, mais qui est affligé surtout des maux d'autrui et spécialement des maux que souffre l'Eglise beaucoup plus que des siens propres.

« Que ces maux existent et que nous soyons en butte à de vives contradictions qui pourraient le nier ? Vous donc, fils très-chers, vous venez pour diminuer le poids de tant de maux, et votre démarche présente est d'autant plus méritoire, qu'hier ou avant-hier certains faits se sont passés qui auraient pu vous dissuader de venir ici. Aussi cette démarche montre que votre affection est bien éprouvée et que vous ne craignez pas les machinations des impies.

« De ces faits je n'entreprends pas le récit, car chacun les connaît. J'ai vu deux démonstrations : l'une qui avait lieu de jour, l'autre de nuit. Celle de jour était spontanée, improvisée, pleine d'amour filial ; c'est celle où l'on entendait le cri de : *Viva !* et qui désirait la vie. Celle de nuit est venue au Vatican après avoir assourdi le public, dans les rues où elle passait, de ses voix discordantes, brutales,מושקות. Elle remplissait les rues de tumulte et les éclairait à la lueur sombre des torches composées de poix, de bitume et de je ne sais quels autres ingrédients infernaux. Et son cri était : *A mort !*

« Par où vous pourrez voir la grande différence qui était entre ces deux manifestations. Et j'en tire pour moi cette conclusion : ceux qui criaient à la lumière du soleil demandaient la vie, ce sont les cris de l'amour ; au contraire, ceux qui criaient dans l'obscurité aspiraient à la mort, ce sont les cris de la haine, de l'impiété, de la folie. Voilà donc les fils de la lumière qui viennent de jour et les fils des ténèbres qui viennent de nuit.

« Ce que sont les désirs des hurleurs nocturnes, vous le savez, il est inutile que je m'en occupe pour les répéter. Or, pendant que je réfléchissais en moi-même sur ces faits, je recevais, par une étrange coïncidence, une lettre d'au-delà des monts.

« Dans cette lettre, on m'offrait l'hospitalité en une habitation très vaste, où je pourrais me réfugier avec les miens pour échapper aux nombreux périls qui, selon l'auteur de la lettre, me menacent en Italie. Eh bien ! si, à votre place, à vous qui m'entourez ici comme une couronne radieuse, si j'avais ceux qui gouvernent les malheureuses destinées de la Péninsule, je leur dirais : *Donc, en dépit des garanties, l'on soupçonne par delà des monts et l'on craint que le Pape ne soit plus en sûreté dans l'Italie. Dites-moi de grâce, quelle est votre opinion sur ce point, lequel, comme vous pouvez voir, est fort important pour moi.*

« Mais je ne voudrais pas les embarrasser de la réponse à faire, et moi-même je répondrais, dans la crainte que leur réponse ne soit contredite par les faits. Je leur dirais donc : *Fils très chers (fils égarés, mais fils pourtant), il y a près de quatre ans que je me trouve volontairement renfermé dans le Vatican, et à présent je m'y trouve renfermé nécessairement ; j'y suis même en ce moment le triste témoin des maux de toutes sortes qui oppriment Rome, de cette ville illustre que l'on s'efforce de ramener sous le règne de l'erreur. J'y suis resté jusqu'à ce jour, j'y resto et j'y resterai jusqu'au moment où Dieu lui-même fera connaître sa volonté et l'ordre de la Providence.*

« Mais les dangers nous menacent, dira quelqu'un, et ils deviennent chaque jour plus grands. Qu'est ce à dire, répondrai-je. Est ce que St. Paul, lorsqu'il se rendait à Jérusalem, ne savait pas que des périls et des catastrophes l'attendaient ? Cette considération ne le retint point, il alla au nom de Dieu, en s'écriant : *Non facio animam meam preciosam quum me.*

« Disons, nous aussi, la même chose, mes chers fils ; suivons avec l'aide de Dieu, avec la médiation de la Reine du Ciel et de la terre et sous la protection des saints apôtres Pierre et Paul, suivons l'exemple de ce dernier et soyons sans crainte.

« Voilà la réponse que j'aurais faite à ces hommes, s'ils avaient été présents ici ; et c'est la réponse que je donne à celui qui m'a écrit de loin.

« Dieu voit ce qui arrive et ce qui arrivera ; pour nous, nous ignorons complètement l'avenir. Il faut par conséquent s'en remettre à sa bonté et se reposer entre ses bras.

" En attendant, ne cessons pas, mes chers enfants d'élever vers Dieu nos bras et nos cœurs, et avec nos cœurs des prières toujours ferventes et constantes, afin d'obtenir d'être délivrés des maux qui nous entourent, d'être préservés des effets de la volonté perverse de nos ennemis, et enfin de demeurer sains d'esprit et de corps.

" Et pour cela répétons avec l'Église :

" *Dieu, qui sait qu'à cause de la fragilité humaine nous ne pouvons faire face aux nombreux dangers qui nous entourent ; donne-nous la sainte de l'esprit et du corps ; afin que, avec ton aide, nous surmontions les difficultés que nous souffrons à cause de nos péchés.*

" Telle soit la prière que vous ferez avec moi. Armés de cette prière, de la constance, du courage qu'elle doit nous inspirer, attendons les événements, qui ne pourront jamais excéder nos forces, notre constance, et seront aussi, je l'espère, conformes à nos désirs. Que Dieu la veuille ! En attendant, qu'il vous bénisse spécialement et vous console dans vos afflictions."

— A part les infamies dont les autorités piémontaises abreuvent le cœur paternel de Pie IX ; à part les vols à main armée et la profanation des églises exécutés par les ordres de ces mêmes autorités ; à part les cris de *Mort au Pape ! Mort aux prêtres !* hurlés sous les fenêtres du Vatican par les révolutionnaires italiens, il n'y a rien de plus triste, rien de plus douloureux pour le cœur d'un catholique que les persécutions que subit le catholicisme en Prusse, d'après les ordres de l'empereur Guillaume poussé par l'infâme Bismarck.

Les dernières nouvelles d'Europe sont remplies de faits démontant l'authenticité avec laquelle le Gouvernement prussien traite l'épiscopat, le clergé et même les simples fidèles ; partout on n'eût pu parler que d'emprisonnements, que de condamnations à l'amende. On traîne devant les tribunaux civils les évêques qui ne veulent pas devenir les simples valets de César, on les condamne à payer des amendes très-fortes ; et, comme ils sont trop pauvres pour s'en faire la cupidité de leurs persécuteurs, on saisit leurs meubles, on les vend à l'enchère publique, on a osé porter une main sacrilège sur la croix épiscopale qui orne la poitrine du pasteur choisi de Dieu ; puis quand cela ne suffit pas, on plonge ces vénérables évêques, martyrs de leurs devoirs et de leur foi dans les cachots de quelque forteresse.

Naturellement les catholiques sympathisent avec leurs pasteurs et ne perdent aucune occasion de leur faire connaître l'admiration que leur noble conduite leur inspire. Mais il ne faut pas que ces sympathies soient exprimées trop hautement, les tribunaux civils sont là et la justice prussienne a le bras long. Quiconque sympathise trop ouvertement avec un saint évêque persécuté peut être traité devant les tribunaux et accusé du crime de haute trahison ; et quand il s'agit des catholiques, la justice des impies ne se montre jamais trop douce.

Pas moins de six diocèses prussiens sont aujourd'hui l'objet de la persécution la plus infâme. Dans ceux surtout de Posen, de Breslau, de Paderborn, de Münster, de Culm, de Limbourg les choses en sont venues à un point intolérable et tout autre que le catholique se serait depuis longtemps insurgé contre des persécutions aussi atroces ; mais le catholique souffre persécution pour l'amour de Dieu, la persécution le purifie et, quoiqu'il persécuté par César, il n'oublie pas de rendre à César ce qui appartient à César ; cependant rien ne peut non plus l'empêcher de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu.

Voici la liste des prélats prussiens mis à l'amende, em-

prisonnés ou menacés de l'être sous peu :

Mgr Jani z wski du diocèse de Posen. Les employés du revenu ont fait une visite domiciliaire chez le prélat ; mais comme ils n'ont pu y trouver de quoi payer l'amende à laquelle il avait été condamné, il sera sous peu jeté en prison.

Mgr Ledochow ki, déjà prisonnier à Ostrowo, a reçu la visite de l'officier du revenu. Malgré les recherches minutieuses de cet officier, il n'a pu mettre la main sur rien qui méritât d'être saisi, et fut obligé de s'en retourner peu satisfait de sa visite ; mais une heure après il revint pour examiner la croix pectorale et l'anneau pastoral de l'auguste prisonnier et il aurait sans doute poussé l'impudence jusqu'à s'emparer de ces précieux objets si l'archevêque, reconnaissant qu'il n'avait aucun ordre pour cette seconde visite, n'eût refusé de le recevoir.

Dans le même diocèse de Posen et Gnesen, le Gouvernement a voulu forcer les membres du chapitre d'élire un nouvel évêque ; mais tous les chanoines, moins un, ont protesté énergiquement contre cet infâme procédé qui voulait les pousser au parjure.

Mgr. Martin, évêque de Paderborn a été condamné à deux mois de forteresse pour un mandement adressé il y a quelque temps à ses diocésains. Plusieurs curés ont été aussi condamnés à huit jours de la même peine pour avoir lu ce mandement au prône. Mgr. Martin a été notifié qu'il serait arrêté sous peu de jours.

Mgr. Von der Marwitz, évêque de Culm, a été condamné à payer diverses amendes se montant à 3 000 thalers ; mais, comme la vente des meubles qui lui resta ne produisit pas au delà de 1 000 thalers, ce sera la prison pour le saint vicillard, ce doyen de l'épiscopat allemand.

Mgr. Baum, évêque de Limbourg n'avait pas encore pu payer toutes les amendes auxquelles il a été condamné, il lui fallait encore trouver 400 thalers et il ne lui restait que quelques crucifix et un petit nombre de tableaux, les catholiques les ont fait acheter et le digne évêque a pu satisfaire ses cupides persécuteurs.

A cette liste d'infamies viennent s'ajouter d'autres impiétés non moins infâmes. Ainsi, à Bauthen dans le diocèse de Breslau, les autorités civiles se sont emparées des biens de l'Église. A Trèves, le vicaire-général et administrateur du diocèse a été sommé de retirer des curés dans les parishes dont les vénérables pasteurs ont été chassés par la justice, ou plutôt par l'injustice prussienne. Comme on le pressa, le vicaire général a refusé de satisfaire à cette exigence.

Evidemment le Gouvernement cherche à terroriser le catholicisme en Prusse pour l'amener à ses pieds ; mais il ne réussira pas. Tout au contraire il ne fait que raffermir les fidèles dans leur foi. A mesure que la persécution augmente d'intensité, les protestations de dévouement et de fidélité inébranlable envers la Religion et à l'épiscopat, les ovations en l'honneur des évêques persécutés deviennent de plus en plus nombreuses. Toutes les classes de la société y prennent part. Aucune menace ne peut arrêter ces effusions du sentiment religieux.

Cependant cet état de chose ne peut durer et l'empire prussien saura bientôt que ce n'est pas impunément que l'on s'attaque à l'Église de Jésus Christ.

— De son côté, l'infortunée Suisse est toujours sous la férule des impies et des sectaires.

" Le malheureux Jura, dit une publication catholique, est toujours sans prêtres et sans églises ; les procureurs de Berne continuent à y régner par la terreur.

" Les dignes prêtres français, qui passent la frontière sans le signe d'agostasio sur le front, sont saisis comme des

valeurs de grand chemin; à tel point que l'ambassadeur de France à Berne a élevé, à plusieurs reprises, d'énergiques réclamations auprès du Conseil Fédéral.

"Le Conseil Fédéral a interprété à sa façon les paroles de M. de Chaudordy, qui avait tenu à insister sur les réclamations. d'ailleurs conciliantes, de son Eminence l'archevêque de Besançon.

"A son tour, le Gouvernement bernois a trouvé moyen de dénaturer les intentions de son Eminence l'archevêque de Besançon. Il a adressé à ses agents une circulaire où il est dit que l'archevêque de Besançon a interdit à tout son clergé de se rendre sur le territoire suisse pour y exercer les fonctions pastorales ou ecclésiastiques.

"Mais, ajoute cette circulaire, l'archevêque désirant que le gouvernement de Berne veuille bien permettre que les prêtres français assistent, à leur lit de mort, les citoyens français établis sur le territoire de Berne et qui voudraient avoir recours à leur ministère, le gouvernement a accédé à ce désir, à condition toutefois que les prêtres français appelés sur le territoire suisse n'abusent pas de la permission qui leur est ainsi accordée et qu'elle se borne aux localités francophones.

"Ce document a fait rumeur dans le Jura et n'a pas tardé à être porté à la connaissance de son E. l'archevêque de Besançon, qui a publié aussitôt un démenti catégorique.

"Ce démenti a paru dans la Liberté de Fribourg et a été reproduit dans tous les journaux catholiques de la Suisse.

"M. Badinheimer, le satrape bernois, ne s'est pas laissé décourager pour autant, et faisant appel à son audace ordinaire, il a traité, dans un document public, l'archevêque de menteur et a menacé de le confondre au moyen de pièces qu'il produira inécessamment.

— La dernière espérance des catholiques du Nouveau-Brunswick dans la justice de leurs réclamations vient de tomber. D faits par la majorité protestante et fanatisée qui gouverne la Province voisine, nos coreligionnaires croyaient être plus heureux en Angleterre, dans ce pays si renommé par la liberté qu'il accorde à tous les cultes. Mais cet espoir vient d'être frustré et la justice anglaise n'est pas plus équitable que le fanatisme new-Brunswickois.

Voici, à ce sujet, la teneur d'une dépêche envoyée de St. Jean N. B. en date du 17 juillet :

"Aujourd'hui on a reçu par le cab'ot une dépêche du Procureur Général King, qui se trouve actuellement en Angleterre, annonçant que l'appel au sujet de la loi des Ecolles du Nouveau-Brunswick a été rejeté par le comité judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté sans même entendre les avocats du Gouvernement local."

A nos puissants du jour, ministres fédéraux qui, pendant nos dernières élections générales, vous vous êtes constitués nos champions et catholiques du Nouveau-Brunswick, qui vous vous êtes engagés à redresser les torts dont ces derniers souffrent, il est temps maintenant d'agir. Nos coreligionnaires persécutés vous demandent de remplir vos promesses, montrez leur que ces promesses de votre part n'étaient pas un simple engin d'élection.

L'acte qui consacrera l'union des Provinces de l'Amérique Britannique doit protection à toutes les minorités, quelle que soit leur nationalité et à laquelle croyance qu'elles appartiennent. La minorité catholique du Nouveau Brunswick est persécutée par une majorité protestante poussée par le plus stupide fanatisme, que cet acte accomplisse donc son devoir; et puisque vous, ministres fédéraux, vous êtes tout-puissants aujourd'hui, faites amender l'acte si c'est nécessaire. Ceux qui nous ont précédés au pouvoir, direz-vous,

ont refusé de se rendre aux désirs des catholiques; mais ce n'est pas là une raison de marcher sur leurs traces, n'êtes-vous pas à la tête de la Confédération pour faire mieux que vos prédécesseurs ?

Education des abeilles, avantages qu'elle présente

L'Apiculture (culture des abeilles) est aussi productive qu'intéressante. Je ne crains pas d'affirmer que c'est la branche de l'économie agricole qui procure les plus beaux bénéfices avec le moins de déboursés, lorsqu'elle est faite avec savoir et intelligence, et que la localité est favorable. Elle est faite avec savoir toutes les fois que celui qui s'y adonne est éclairé sur les soins qu'il doit donner aux abeilles et sur les opérations qu'il peut pratiquer sur les ruches. Elle est faite avec intelligence quand ces soins sont appliqués et ces opérations pratiquées en temps convenable et avec art.

Lorsque l'on veut faire de l'apiculture par spéculation, il faut d'abord étudier, tant sous le rapport des fleurs et des produits qu'elles peuvent donner, que sous celui du débouché de ces produits, la localité où l'on veut placer son rucher et opérer; il faut ensuite étudier la manière de procéder de ceux qui possèdent déjà des abeilles, et observer leur mode de culture, afin de les imiter dans ce qui de rationnel ce mode et d'en rejeter le reste, c'est-à-dire d'innover là où la méthode suivie est défectueuse.

Si l'on pense que tel ou tel système de ruche convienne mieux que celui en usage dans la localité, on l'adoptera; mais on ne l'adoptera définitivement qu'après plusieurs essais, et surtout des essais comparatifs avec d'autres ruches perfectionnées. On se fera peu au dire des auteurs et des rucheromanes, qui prétendent que la ruche qu'ils ont inventée, améliorée ou copiée est la meilleure et la seule bonne.

On ne se lieur pas davantage aux recettes et aux secrets merveilleux que prétendent posséder seuls quelques habiles. La science n'a point de secrets particuliers, et ne connaît de sorciers que ceux qu'elle fait.

Dans les localités où les produits sont abondants et leur placement avantageux, on peut obtenir jusqu'à 40 pour cent et même plus de bénéfice sur le capital consacré à l'industrie abeillière. Mais beaucoup de localités favorables donnent moins, parce que les produits sont inférieurs, et qu'on ne sait pas en tirer parti; parce que souvent ils sont mal préparés; parce qu'enfin l'apiculteur ambitieux prend trop aux ruches et les affaiblit tellement, qu'il les perd l'hiver ou n'en obtient rien l'année suivante. C'est ainsi qu'on n'a souvent que 10 ou 15 pour cent lorsqu'on pourrait avoir le double et même le triple. Les bécasses n'atteignent pas ce chiffre dans les localités qui n'ont pas de fleurs ni de bois, et où la culture est spécialement en céréales ou en vignes. C'est à force de soins qu'on parvient à obtenir quelques résultats dans ces localités. Il en est même où les bénéfices sont insignifiants, mais ce sont les plus rares.

La culture des abeilles est toujours avantageuse, lors même qu'on ne la fait pas par spéculation, c'est-à-dire lorsqu'on ne se propose pas de vendre ses produits. Il n'est point de ferme, point d'habitation rurale environnée de prairies naturelles ou artificielles, de bois, de lundes, de fleurs mellifères enfin, qui ne puisse avoir un rucher d'une trentaine de ruches, lesquelles produiront annuellement au moins 200 livres de miel, qu'on saura toujours utiliser, soit comme condiment ou douceur propre à la préparation et à la conservation de fruits confits, soit enfin au façonnement de boissons pour l'usage de la maison.

Si le miel n'est plus indispensable comme condiment, que le sucre remplace la plupart du temps, il l'est encore dans la préparation de certains sirops, pour l'édulcoration des tisanes, et pour ses usages dans la médecine vétérinaire; il est très-utile employé au façonnement de boissons alimentaires, pouvant jusqu'à un certain point remplacer le vin. On sait que les hydromiels liquoreux valent les bons vins du Midi. A Paris et en Angleterre, on fabrique, avec des vins inférieurs et du miel, des vins fins factices, des madders et des alliantes qui s'ils n'ont pas le bouquet des naturels, ne laissent pas que d'être très-sains et très-bienfaisants, avantages que n'ont pas toutes les boissons factices. Avant l'introduction de la vigne en France, la boisson la plus consommée

était la boisson au miel. Chaque ferme avait son rucher, dont le miel était employé à façonner la boisson de la famille. Ce qui se faisait autrefois peut encore se faire aujourd'hui.

Dans les localités où le miel est à bas prix, on peut avec avantage le convertir en eau-de-vie ou en vinaigre.

Que l'on cultive des abeilles par spéculation, pour ses usages domestiques ou par agrément, il ne faut pas augmenter le nombre des ruches au-delà des ressources locales si l'on veut les voir fructifier. Mais on peut toujours augmenter la population des ruches, en mariant ou réunissant les essaims faibles.

Il faut se garder d'étouffer, ainsi que le font encore trop d'apiculteurs, les abeilles des ruches que l'on veut récolter, ou de celles qui n'ont pas assez de provision pour la mauvaise saison. Comme je viens de le dire, il faut les réunir à celles que l'on veut conserver.

Les ruches bien peuplées ont un avantage immense sur celles qui le sont peu: elles supportent beaucoup mieux la mauvaise saison et prospèrent davantage dans la bonne; elles essaient plus tôt et donnent des essaims plus forts; elles ne sont presque jamais attaquées de la fausse teigne ni de la plupart des affections auxquelles sont sujettes les ruches faibles. Une population forte ne consomme ni ère plus de miel en hiver qu'une faible. Deux populations séparées consomment presque le double de ce qu'elles consommeraient réunies. S'il leur faut à chacune 16 livres de miel pour passer la mauvaise saison, c'est-à-dire 18 pour les deux, il n'en faudra que 10 lorsqu'elles seront réunies. Ainsi donc on ne saurait avoir trop de fortes populations, d'autant plus qu'il arrive toujours, même dans les localités les moins favorables, qu'à un moment de l'année le miel est si abondant qu'il ne peut être récolté entièrement faute d'abeilles suffisantes pour le faire. Il n'y a que les populations fortes qui profitent largement de cette abondance momentanée de miel.

On peut toujours et avec avantage réunir deux ou trois populations avant l'hiver, c'est-à-dire au moment où, dans beaucoup de localités, on fait la récolte des ruches grasses. On peut également, au moment de l'essaimage, marier ensemble deux ou trois essaims faibles et retardés. Le plus souvent, mieux vaut réunir les essaims seconds, ou les rendre à leur mère-ruche, que de les conserver isolément. C'est presque toujours aussi une mauvaise spéculation de faire la récolte entière des ruches quand on ne se propose pas d'en réunir les populations; il vaut mieux ne faire qu'une récolte partielle à la fois, et la réitérer si la saison est favorable. Les ruches à calottes et à hausses se prêtent bien à ces récoltes partielles.

Toutes les années ne produisent pas également du miel, dont la récolte est subordonnée aux circonstances atmosphériques. Quelquefois les fleurs n'en donnent abondamment que pendant un temps très-court, et si les abeilles ne sont pas nombreuses pour le recueillir, ce miel est perdu et les ruches faibles n'ont pas acquis de poids. On voit, dans les moments où le miel abonde, des ruches bien peuplées augmenter de 4 ou 6 livres par jour, tandis que des ruches voisines peu peuplées gagnent à peine une livre. Une semaine est alors suffisante aux premières pour amasser au-delà de leurs provisions, tandis que ce temps peut à peine procurer une demi-récolte aux dernières. Les premières assurent enfin un l'écoulement à leur possesseur, qui est obligé de nourrir les autres, s'il veut les conserver jusqu'à la saison nouvelle. Triste spéculation, lorsqu'il faut nourrir des ruches!

J'in siste sur les populations fortes, parce que toute réussite, tout succès en apiculture en dépend.

Assurément on ne trouvera pas, dans des articles aussi courts, la théorie complète de la science apicole, tout ce qu'il importe de savoir sur l'apiculture, qui se divise en grande et en petite, en sédentaire et en pastorale, en apiculture de producteur et en apiculture d'amateur; car chacune de ces divisions a des principes particuliers dont la réunion exige un livre volumineux. A. P.

Taillez votre habit d'après la quantité d'étoffe que vous avez

Le jeune homme qui dépense une piastre et un centin pendant qu'il gagne une piastre marche sûrement à la banqueroute ou au pénitencier.

C'est un mal de dépenser plus que son revenu, mais c'est encore coupable que de dépenser tout ce que l'on réalise. Celui qui voyage trop près du rivage est exposé à sombrer à chaque instant. Les choses vont bien tant que les affaires vont leur train et que les salaires sont payés régulièrement; mais vienne une période, une maladie, une mauvaise récolte, et voilà une chute, une ruine. Plus d'un père s'est promené avec ses enfants dans un magnifique carrosse tiré par une paire de chevaux splendides, et ces mêmes enfants ont été par la suite forcés de descendre de carrosse, de marcher et même d'aller pieds nus.

Il faut combattre la mesquinerie et l'avarice; mais il faut aussi condamner ceux qui font des extravagances pendant leur vie et laissent leurs familles dans la misère en mourant.

Petite Chronique

— Le pont de St. Anselme, sur le chemin de fer de Lévis et Kébec, est terminé. Il a été éprouvé jeudi soir par un train de chars complet. Cela fait déjà une longueur de douze milles sur laquelle les liesses ont posées et le chemin prêt à être livré au trafic. Dans quelques jours les liesses seront posées jusqu'à Ste. Hénédiène, à trois ou quatre milles plus loin.

— L'apparence de la moisson est des plus magnifiques dans l'île de Montréal, la vallée de l'Outaouais, le Haut Saguenay et la province du Nouveau-Brunswick.

— La récolte du blé est terminée dans presque toutes les parties du district de Toronto. Le blé est généralement bon, mais, dans plusieurs endroits, la rouille lui a fait dommage.

RECETTES

Utilité de l'ail surtout comme vermifuge

L'ail est l'assainissement ordinaire du soldat, du laboureur, de l'ouvrier livré à de rudes travaux; il ranime l'estomac pendant les grands chaleurs, pendant le temps brumeux; il aide à digérer les aliments grossiers ou peu fertilisants; c'est encore un très-bon vermifuge.

La figure d'un jeune enfant grimace tout à coup; il lombe, puis il contourne ses jambes et ses bras; ses pupilles se mi fermées ne laissent entrevoir que le blanc de l'œil; ses dents sont serrées. Ce sont là les signes des convulsions, accident qui effraie à juste titre les pauvres mères.

Les convulsions sont souvent déterminées chez les enfants par la présence des vers dans le tube digestif. Cette cause doit paraître probable lorsque le jeune malade est sujet à des affections vermineuses et habituellement pâle; lorsque son haleine est fétide, lorsque, pendant les jours précédents, il se frotte le nez. L'ail, substance qu'on a toujours sous la main, offre, en ce cas, une précieuse ressource. Appliquez sur le ventre de l'enfant de l'ail pilé avec de l'huile d'olive, ou donnez-lui en lavement du lait dans lequel vous aurez fait bouillir une, deux ou trois gousses d'ail, plus ou moins selon l'âge.

Les femmes de la campagne débarrassent leurs enfants des vers en leur faisant boire de temps en temps, le matin à jeun, du bouillon de vin dans lesquels elles ont laissé tremper pendant une nuit quelques gousses d'ail, ou bien tout simplement en leur faisant manger deux ou trois tranches de pain frottées d'ail.

Est-il nécessaire de réveiller promptement la sensibilité d'un malade qui s'éteint, ou d'attirer le sang vers les extrémités inférieures pour le détourner de la tête ou de la poitrine, vous pourrez, à défaut de farine de moutarde, appliquer à nu sous la plante des pieds, en dedans et en haut du genou, un cataplasme d'ail pilés.

Les petits accidents journaliers.—Moyens de les guérir

Lorsqu'on s'est piqué avec n'importe quoi, soit une épine, soit instrument tranchant, soit épingle, voici le moyen de se guérir très aisément et très promptement; c'est l'expérience d'une religieuse qui apprend à de pauvres petites orphelines à fabriquer de la dentelle et qui m'avait vu me piquer très profondément entre deux doigts, avec la pointe d'un canif à cuisine que je tenais en lui parlant et que j'ouvrais croyant de le refermer.

Elle me dit de prendre un haricot sec, de le casser en deux avec les dents, d'en appliquer une moitié telle qu'elle du côté plat sur ma piqûre qui ne saignait pas, mais qui était très-douloureuse, et que lorsque ce haricot tomberait de lui-même, je serais guéri. Je vous avoue que j'étais fort incrédule, mais sur ses assurances répétées que journellement elle employait ce moyen pour guérir les piqûres aux doigts qui se faisaient ses petites ouvrières avec leurs longues et fines épines, je me décidai à le faire aussi: le haricot se colla très-fortement sur la piqûre, j'en souffris beaucoup pendant 5 minutes, puis la douleur s'apaisa; je me mis à peindre, bientôt elle cessa, le haricot tomba, j'étais guéri en un quart d'heure.

Depuis, au jardin, m'étant piqué dans la paume de la main avec ces longues et fortes épines de l'aubépine, je cherchai dans un carré où il y avait eu des haricots si je n'en trouverais pas que qu'un par terre. J'en mis une moitié et je fus guéri aussitôt vite que la première fois. Il est bien entendu que ce remède ne peut agir que s'il n'est rien resté dans la plaie; mais il est souverain, et les accidents de ce genre sont si fréquents et souvent si fâcheux, qu'il est très-important de pouvoir les prévenir ou du moins les guérir. Un autre remède excellent pour apaiser ces douleurs de piqûres, sous les ongles surtout, c'est la tumeur d'une goutte d'huile d'olive versée sur un charbon ardent et qu'on dirige sur la piqûre.

Pour les piqûres de guêpe, un moyen assuré et immédiat, si toutefois l'aiguillon n'est pas resté dans la plaie, c'est de se frotter avec une feuille de poireau: la douleur est très-vive d'abord, puis elle cesse presque aussitôt et il n'y a aucune enflure.

Pour les orties, un moyen assuré et que j'éprouve souvent en arrachant celles de mon jardin, c'est de frotter les mains piquées avec des feuilles vertes de plantain, soit à longues feuilles, si commun partout. La douleur cesse à l'instant.

Pour les coupures de faucilles et autres, prendre de feuilles du petit géranium, herbe à Robert, qu'on trouve partout aussi, les bien éraiser et en couvrir la coupure en rapprochant les bords. Puis entourer les doigts d'une feuille de long plantain en serrant un peu avec un fil ou un brin d'herbe, et la guérison est très-rapide.

Je ne fais pas autre chose lorsque je me coupe en fauchant de l'herbe dans mes allées, et je continue ma besogne sans y faire plus d'attention. Quand j'ai fini, je me trouve presque toujours guéri, si le petit appareil ne s'est pas dérangé.

Pour les brûlures légères aux doigts, un remède qui m'a été donné par un soldat, c'est de mettre le doigt brûlé dans ses cheveux et l'y tenir jusqu'à ce que la douleur soit passée, ce qui arrive promptement et toujours.—L. UCHLANTON.—*Sud Est.*

TERRE A VENDRE

LE Soussigné offre en vente une magnifique terre de trois arpents de large sur trente-trois arpents de long, située à la RIVIÈRE BOIS CLAIR (St. Edouard) comté de Lotbinière, à quelques arpents de l'Eglise. Conditions de paiement faciles. S'adresser, sur les lieux, au propriétaire

(LÉOPIAS GAGNÉ,

St. Edouard de la Rivière Bois Clair.

30 juillet 1874.

LA "BRITON"

ASSOCIATION MÉDICALE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE

Bureau en Chef: 429 Strand, Londres.

Bureau principal pour le Canada: 12 Place d'Armes, Montréal.

La "Briton" a déposé au Gouvernement Canadien au-delà de la somme exigée, \$100,000, pour garantie de ses Polices éuises en Canada.

Les Polices ordinaires de cette Compagnie sont payables pendant la vie de l'assuré, par une nouvelle application des Dividendes.

JAS. E. M. CHIPMAN,

Directeur-Gérant, Montréal.

F. X. COCHUE, Inspecteur des Agences.

Les paroissiens de Ste. Anne et des environs qui désireraient obtenir une Police d'Assurance sur la vie, pourront s'adresser directement à

FIRMIN H. PROULX, Agent local.

PROVINCE DE QUÉBEC.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

NOTA ET FORÊTS.

Québec, 17 juillet 1874.

AVIS est par le présent donné que, conformément aux dispositions de l'acte 36 Vie, cap. IX, les limites à bois suivantes seront offertes en vente par encan public, à l'PHôtel du Parlement, en cette ville, le dix-septième jour de Septembre prochain, aux conditions inscrites plus bas, savoir:

AGENCE DU SAGUENAY.

"Escoumains" No. 9, 55 1/2 milles carrés No. 1 Ouest, 51 1/2 milles No. 1 Est, 50 milles, No. 2 Ouest, 25 milles, No. 2 Est, 25 milles.

"Iberville" No. 1, 57 1/2 milles.

"Sault-au-Mouton," No. 1 Ouest 40 milles, No. 1 Est 47 milles.

"Arrière Sault-au-Mouton," No. 1 Est, 30 milles.

"Rivière des Rapides," No. 1 Ouest, 25 milles, No. 1 Est, 25 milles.

POUR BOIS DE CHAUFFAGE.

"Tadousac," No. 1, 3 1/2 milles; No. 2, 4 1/2 milles; No. 3, 6 1/2 milles.

"Escoumains," No. 1, 3 1/2 milles; No. 2, 3 1/2 milles; No. 3, 8 1/2 milles; No. 4, 3 1/2 milles; No. 5, 3 1/2 milles; No. 6, 3 1/2 milles; No. 7, 3 milles; No. 8, 4 milles.

AGENCE DU LAC ST. JEAN.

"Rivière à Chabot," No. 13 1/2 40 milles.

CONDITIONS DE LA VENTE

Les limites à bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix de huit piastres par mille carré.

BUREAU DE POSTE DE STE. ANNE DE LA POCATIERE.

LETTRES NON RÉCLAMÉES :

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| Anctil, Georges | Bérubé, Delle l'ontino |
| Blanchet, Ferdinand | Boucher, Régiste |
| Bossé, Louis | Beaulieu, Joseph |
| Caron, Dédé | Caron, Pierre |
| Dastous, Pierre | Francœur, Clément |
| Francœur, Queunon | Gagnon, B. Cyrille |
| Kenny, P. | Levéque, Dme. A. |
| Levéque, Nep. | Leveux, Dme. Alfred |
| Lazotte, Bruno | Moreau, L. (2) |
| Michaud, Dme. Noél | Aladord, Jean Bte. |
| Musé, Napoléon | Musé, Edouard |
| Michaud, Clovis | Murrer, Delle Philomène |
| Ouellet, Pierre N. | Ouellet, Joseph Z. P. |
| Ouellet, Rémi | Ouellet, Fmçois |
| Ouellet, Vve. Nicolas | Ouellet, Pierre |
| Ouellet, Didace | Ouellet, Alphonso |
| Ouellet, Augustin | Pelletier, Joseph |
| Richard, Delle Emerance | Talbot, William |
| Thibault, Thomas | |

60 juillet 1874,

JOS. DIONNE M.-P.

Les limites seront adjudgées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première année (de deux piastres par mille carré) devront être payés, dans chaque cas, immédiatement après la vente.

Les limites une fois adjudgées, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la couronne maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

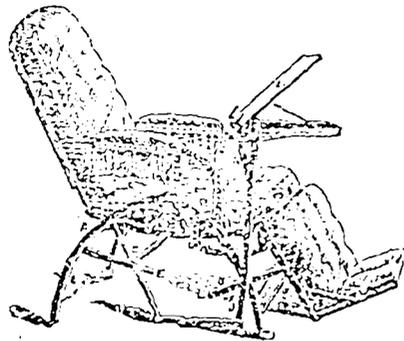
Des plans indiquant les terrains ci-dessus désignés seront déposés au Département des Terres de la Couronne, en cette ville, et au bureau des agents pour ces localités, et seront visibles de cette date jusqu'au jour de la vente.

P. FORTIN,
Commissaire.

juillet 1874.

**LA CHAISE AJUSTABLE
DE WILSON.**

FIRMIN H. PROULX,
Agent.



EN VENTE A
Sts. Anne de la Pocatière.

La nouveauté du siècle, patentée 1871.

PRIX DES CHAISES :

Le prix dépend de la qualité. Bonne qualité en Roupuili avec crin frise \$30. Meilleure qualité en Terrys de fantaisie, Roppé et Damas, fin extra \$35. Pupitre de Lecture et Ecriture avec garnitures, complet \$5.

DR. N. A. SMITH & CIE.,

Seuls Fabricants et Agents pour la Puisseance du Canada.
245, Rue St. Jacques, Montréal.

DESTRUCTEUR D'INSECTES ET DE VERMINES

A VENDRE par le soussigné: **POUDRE DU PROFESSEUR HERMAN** de Londres, Angleterre, la seule poudre reconnue efficace pour la destruction des Rats, Souris, Foucuis, Pousiers, Copercules, Barbeaux, Pores sur les chiens, les INSECTES de toutes espèces qui DÉVORENT LES PLANTES DE NOS JARDINS telles que les *Choux* de même que les *Gros-cilliers* et les *Cadelliers*; les *Mites* qui dévorent les fourrures; le *Tique* et la *Gale* sur les Moutons et tous autres animaux.

Cette poudre a été reconnue la plus recommandable partout où elle a été offerte en vente. Elle est exempte de toute mauvaise odeur, et peut être répandue partout sans aucun danger pour les chiens ou les chiens.

Un seul paquet de cette poudre délayée dans un seau d'eau suffit pour laver douze moutons et les débarrasser de poux qui souvent sont la cause de leur maigreté ou de leur mort.

Pour les plantes prenez aussi un paquet de cette poudre que vous délayez dans un seau d'eau; puis, après le coucher du soleil, arrosez vos plantes avec un pinceau.

Le soussigné ayant accédé l'agence pour la vente de cette poudre, l'offre au prix de 25 centins (trente sous) par paquet, et

\$1.25 pour six paquets. Sur demande par la poste, l'envoi en sera fait *gratuitement*, par le retour de la maille.

Qui ne donnerait *trente sous* pour la destruction des insectes qui ravagent nos jardins, à ne pas lui-ser une seule feuille sur chaque arbuste de nos gros-cilliers et cadelliers! Faites vos commandes au plus tôt, car nos insectes sont actuellement à l'œuvre, pour revenir que plus nombreux l'année prochaine. S'adresser à

FIRMIN H. PROULX
Agent à Sts. Anne de la Pocatière.

MUSIQUE NOUVELLE !!

REQUE DE PARIS

PAR LE DERNIER STEAMER

ROMANCES FRANCAISES:

Verme tes beaux yeux.....	Poisot	50
Le domino rose.....	Arago	50
Ne t'en vas pas.....	Rupès	50
Chanson de Jean Provoaire.....	Hobbes	50
Alyre (vers du roi Henri IV).....	Rupès	50
La petite marchande de violettes.....	Hausser	40
Premier amour.....	Rupès	50
Dernier amour.....	Rupès	50
Bien salue la France.....	Kowalski	40
Rappelle-toi.....	Rupès	50
Nuitte courtois.....	Henrion	35
Chanson d'été.....	Rupès	50
Fréve obstiné.....	Hausser	25
Marthe.....	Rupès	50
O la menteuse.....	Henrion	25
Je ne sais pas si je vous aime.....	Rupès	50
Passez, beau voyageur.....	Le Beau	35
Lettre à Monsieur le Soleil.....	Leduc	40
Si vous m'aimez.....	Rupès	50
Je n'ose la nommer.....	Béral	25
Jeanne d'Arc au bûcher.....	Bois-sière	30
La Colombe.....	Valenti	50

ALBUMS DE CHANT

Recueils de romances français illustrés et richement reliés — Bois-sière. — \$3 00

COLLECTION des CHANSONS de... GUSTAVE NADAUD

COLLECTION des ROMANCES de..... H. PROULX

LES RAYON D'ITALIE.—Collection de romances françaises et *Deos*, d'après les meilleurs auteurs italiens

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique
11 1/2 rue St. Jean, QUÉBEC.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, 10 avril, 1874.

L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 9 par cent.

R. S. M. ROUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.